

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : vidange de fumier

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de vidange de fumier au 27 rue de l'ermitage chez Mme BATESON il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement.

ARRETE

Article 1er: Le stationnement et la circulation seront interdit au 27 rue de l'ermitage

Le 5 septembre 2024 de 7h00 à 12h00

Article N° 2: Une signalisation réglementaire posée par le demandeur

ARTICLE N°3: La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Gendarmerie Nationale
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.
- Mme BATESON

Pour M^{me} la Maire et par délégation ARBOIS, le 03 septembre 2024

Sylvie REGALDI

Première Adjointe, chargée de la Santé,
de la prévention, de l'action sociale, de la solidarité
des aînés et des personnes vulnérables.



Mme La Maire

Valérie DEPIERRE

